



**Lettre d'information n° 7  
des IA-IPR d'histoire-géographie  
de l'académie de Nantes  
Novembre 2020**



**Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen de 1789**

Source : Jean-Jacques-François Le Barbier, Musée Carnavalet, Histoire de Paris  
Vers 1789, Huile sur bois, hauteur : 71 cm, longueur : 56 cm.

**Table des matières**

<b>1-Faire vivre la laïcité à l'Ecole et préparer la journée nationale de commémoration de la loi de 1905.....</b>	<b>2</b>
<b>2-Le plan de continuité pédagogique et sa mise en œuvre.....</b>	<b>3</b>
<b>3-Les épreuves de l'enseignement de spécialité histoire-géographie-géopolitique-sciences politiques.....</b>	<b>4</b>

## 1-Faire vivre la laïcité à l'Ecole et préparer la journée nationale de commémoration de la loi de 1905.

Les résonnances de l'assassinat de notre collègue Samuel Paty sont réelles. Nous savons à quel point chacun d'entre vous a su se mobiliser lors de la matinée de commémoration en sa mémoire puis dans les journées qui ont suivies pour répondre aux inquiétudes de vos collègues ou aux questions de vos élèves. Vous êtes encore très sollicités. Nous vous remercions de cette disponibilité dont vous savez faire preuve ainsi que du courage incarné et du travail effectué, en conséquence, dans vos établissements.

Nous souhaitons également partager avec vous quelques réflexions et des propositions de travail. Nous travaillons dans un cadre laïc hérité, qui a une histoire. Sans la rappeler ici, la Loi du 15 mars 2004 applique le principe de laïcité à l'école. Elle encadre le port de signes et de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics. Ainsi, la politique nationale a mobilisé l'énergie des acteurs depuis longtemps. Pour rappeler la période la plus récente, de 2015 à 2017 est mise en œuvre une grande mobilisation pour les valeurs de la République. Les référents Laïcité, dans chaque académie, sont nommés. La Charte de la Laïcité est publiée, expliquée par la DGESCO. L'Observatoire de la Laïcité est créé et un Plan national de formation interministériel est mis en actions. En 2015 est mis en œuvre un Enseignement Moral et Civique dès le cycle du cycle 2 jusqu'au lycée. La lutte contre les atteintes au principe de laïcité est renforcée avec un des remontées et des suivis sur le terrain par les équipes Laïcité. Un premier *Vademecum*, régulièrement enrichi, est publié par la DGESCO et la DILCRA, en relation avec les travaux du Conseil des Sages de la laïcité. En octobre dernier, les référents Laïcité sont devenus référents académiques Valeurs de la République (avant l'assassinat de notre collègue). L'académie de Nantes met en œuvre cette politique nationale et mène une politique académique active mais parfois méconnue encore. La coopération est forte entre le rectorat, le CLEMI, Canopé, l'INSPE, l'Institut du Pluralisme Religieux et de l'Athéisme, des séminaires de recherche dans les trois universités, des partenariats également sont signés et encouragés par monsieur le Recteur. Le Plan Académique de Formation est travaillé de manière à offrir une palette de champs de réflexions scientifiques ou didactiques, des propositions pédagogiques également. Le relai est fait en département, en collaboration avec les IA-DASEN et les IEN en charge de la citoyenneté et de la Culture Humaniste. Les référents académiques Mémoire et Citoyenneté et le référent académique Valeurs de la République répondent aux situations de tensions et coordonnent ses actions également dans le cadre du Parcours Citoyen auprès des chefs d'établissement. Ils sont joignables à l'adresse académique suivante [eavr@ac-nantes.fr](mailto:eavr@ac-nantes.fr).

La définition du principe de laïcité est désormais robuste. Principe politique et juridique, son application, particulièrement à l'école, est soumise à l'épreuve des faits. Exceptionnellement, ces faits sont dramatiques. Quelques invariants de la mise en œuvre d'un enseignement laïque sont reconnus et présentés ci-dessous :

- 1- L'enseignant-professeur est un porteur légitime du savoir scientifique et le médiateur de la transmission des connaissances aux élèves. C'est sa mission, sa fonction. Cette position n'est pas discutable par les bénéficiaires (élèves, parents).
- 2- Les professeurs sont en capacité de distinguer croyance, opinion, savoir et connaissance (terminologie, référentiel).
- 3- Les professeurs sont en capacité de décrire la fabrication scientifique du savoir (épistémologie), ce qu'on sait comment le sait-on ?
- 4- Les professeurs sont en capacité d'améliorer leur compétence didactique et pédagogique.

La question qui est commune à tous les enseignants et particulièrement à notre discipline scolaire : comment rendre légitime et attractif le savoir scolaire du principe de laïcité ?

Nous savons aussi que les contestations inquiètent légitimement. Nous avons à notre disposition des instruments que nous pouvons mobiliser, en ne restant jamais seul.e ou en duo de collègues de confiance, pour répondre à ce type des situations. Le site *Eduscol* permet d'accéder très aisément au code de l'éducation, à la charte de la laïcité, au vademécum, aux ressources Canopé, et le Règlement Intérieur de l'établissement dans lequel vous exercez est le premier texte de référence et cadre d'actions. [ici](#)

Par exemple, en s'appuyant sur le vadémécum, le cadre des enseignements gagne à être explicité aux élèves. Les enseignements garantissent la neutralité religieuse, politique, commerciale des contenus de tous les enseignements. De plus, la neutralité du professeur en matière de convictions personnelles assure aux élèves « l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs » (article 12 de la Charte de la Laïcité).

- ❖ **Nous pouvons vous conseiller les articles suivants au sujet des conditions professionnelles de la construction de l'esprit critique des élèves.** L'esprit critique n'est jamais acquis, c'est une démarche intellectuelle à construire et notre discipline y contribue pleinement par la hiérarchisation des informations, l'élaboration de critères de classement, le questionnement des sources, l'identification des acteurs et de leurs mobiles, la prise en compte de la diversité des points de vue, la contextualisation.
  - Sur [Éduscol](#)
  - Sur [Canopé](#)
  - « Pour une pédagogie de la laïcité à l'école » Haut Conseil à l'Intégration – Ministère de l'éducation nationale, Abdenour Bīdar, La Documentation française, Paris, 2012.
  - Quelles pratiques pour enseigner des [questions sensibles](#) dans une société en évolution ?
  - « [L'enseignement des sujets controversés](#) dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme ».
- ❖ **Nous pouvons également vous conseiller des lectures et des pistes pédagogiques de travail**
  - [La charte de la laïcité](#) et les [pistes pédagogiques](#) disponibles sur Eduscol. Nous vous recommandons de la travailler avec les élèves en choisissant un ou deux articles qui vous semblent pertinents dans votre contexte d'exercice professionnel.
  - Valentine Zuber (dir.), « La Laïcité en France et dans le monde », *La Documentation photographique*, n° 8119 - Septembre-Octobre 2017.
  - Mathilde Larrère, « Lieux et symboles de la République », n°8130, septembre-octobre 2019.
  - L'espace péda disciplinaire « [Eduquer à la citoyenneté](#) ».
  - La page consacrée à [l'enseignement de la liberté d'expression](#) sur Eduscol.

Ces conseils sont non exhaustifs, mais il importe de bien vérifier les sources utilisées.

## 2-Le plan de continuité pédagogique et sa mise en œuvre.

**La continuité pédagogique à distance doit permettre de maintenir un lien pédagogique entre les professeurs et les élèves, d'entretenir les connaissances déjà acquises par les élèves tout en permettant l'acquisition de nouveaux savoirs, en s'appuyant sur les différents temps de travail de l'élève, avec son professeur, en lien avec un autre référent ou en autonomie**  
Extrait de la fiche 2.2 (*L'accompagnement pour la continuité pédagogique*) du plan de continuité pédagogique publié sur [Eduscol](#).

La continuité pédagogique doit permettre aux élèves de poursuivre leurs apprentissages à distance avec leurs professeurs. Elle implique la mise en place d'un enseignement hybride qui articule présentiel et distanciel. L'enjeu est de garantir une progression pédagogique identique pour les élèves d'une même classe et d'éviter le creusement des inégalités. Les modalités de mise en œuvre varient selon les établissements.

### Quelles ressources ?

Nous vous rappelons que plusieurs services gratuits et en accord avec la législation sont à disposition des professeurs et de leurs élèves :

- Les classes virtuelles **du Cned** ;
- Les cours en ligne sur **Lumni**, accompagnés de leurs supports pédagogiques ;
- Les ressources pédagogiques et les formations à l'enseignement à distance dispensées par **Canopé**.

Nous vous invitons à consulter l'ensemble de ces [éléments](#) qui ont été mis à jour le 9 novembre dernier. Par ailleurs, les pages « [continuité pédagogique](#) » et « [enseignement hybride](#) » de l'académie de Nantes et [l'espace pédagogique disciplinaire](#) proposent de nombreuses ressources très utiles.

**Quelles modalités de mise en œuvre ?**

L'enseignement hybride implique de repenser l'organisation des enseignements. Voici quelques propositions pour articuler temps de travail en classe et en autonomie.

En classe	En autonomie
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les activités qui nécessitent l'accompagnement du professeur.</li> <li>- Les activités qui permettent d'acquérir des connaissances nouvelles.</li> <li>- Les activités qui peuvent mettre en difficulté les élèves.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les activités qui ne nécessitent pas la présence du professeur.</li> <li>- Les activités qui permettent d'approfondir ses connaissances et de mémoriser le cours.</li> <li>- Les activités qui permettent de travailler des compétences vues en classe.</li> <li>- La consultation de documents ou de ressources en amont du cours pour anticiper le travail en classe.</li> </ul> <p>Ces activités peuvent consister en des recherches documentaires, une production orale ou écrite, l'écoute ou le visionnage d'un média, un travail collaboratif...</p>

**Quelques conseils et points de vigilance :**

- Remobiliser les réussites de l'enseignement à distance mises en œuvre lors du premier confinement.
- Utiliser les outils accessibles dans les ENT.
- Compte-tenu des inégalités dans l'accès au numérique et dans l'équipement des familles, le manuel scolaire est la ressource pédagogique qui peut être privilégiée.
- Il importe d'être raisonnable sur la quantité de travail demandé (qui a une incidence sur le volume des corrections). Tout travail donné en autonomie doit faire l'objet d'un retour utile à l'élève.
- Les consignes de travail doivent être très explicites.
- Harmoniser avec les autres disciplines les attendus en termes de travail dans et hors la classe.

**3-Les épreuves de l'enseignement de spécialité histoire-géographie-géopolitique-sciences politiques.**

Pour cette session 2021, chaque sujet de baccalauréat comportera deux dissertations et deux études de document(s). Le candidat traite obligatoirement une des deux dissertations et un des deux études critiques de document(s). Il devra donc choisir un sujet de dissertation et un sujet d'étude critique de documents. Chaque sujet couvrira les quatre thèmes de l'année du programme de terminale HGGSP.

[Le BOEN n° 43 du 12 novembre 2020](#) précise le calendrier des épreuves. Des sujets zéro intégrant les ont été récemment mis en ligne sur [éduscol](#).

-----  
 Votre discours professoral est fondé sur la raison. C'est pourquoi vous pouvez construire un discours impartial et laïque. Votre enseignement s'appuie sur des contenus rationnels et vous initiez à l'usage de la raison. Au cœur des programmes d'enseignement, vous savez identifier cet apprentissage de la pensée, du raisonnement, de la déduction, de l'hypothèse.  
 Nous restons à votre disposition.

Le corps d'inspection d'histoire-géographie.

Dernière mise à jour : 01/12/2020 19:14:36